



Problème de partage des vacances

Par **sassa26**, le **23/05/2010** à **11:13**

Bonjour,

je rencontre des difficultés avec mon ex mari concernant le partage des vacances d'été.

A savoir que d'après le jugement de divorce 2010 étant une année paire le choix de la période des vacances appartient au père.

Or d'un commun accord oral, pas de preuve écrite, le père avait décidé de prendre notre fils fin juillet-début août, maintenant que j'ai posé mes congés les 3 premières semaines de juillet, il désire le prendre pendant la même période que moi.

Il ne veut pas comprendre mes arguments, à savoir, que vis à vis de mon employeur je ne peux plus changer mes congés et que notre fils va être super triste de ne pas pouvoir passer les vacances comme prévu avec sa maman.

Merci d'avance pour tout vos éléments de réponse.

Par **julius**, le **23/05/2010** à **16:26**

Bonjour,

Malheureusement vous venez d'apprendre que les écrits (dans le cas de différends maritaux comme dans d'autres cas) sont importants.

Sans preuve, vous ne pourrez pas démontrer que votre ex-mari est revenu sur sa décision. Vous devez donc appliquer la décision de jugement du JAF.